

**ARRETE MUNICIPAL N°70-2026**

**OBJET :**  
Nouvelle Nomination  
des membres du  
Conseil  
d'Administration du  
CCAS 2026

**Le Maire de Murviel les Béziers,**

**VU** le Code de l'Action Sociale et des Familles,

**VU** l'article R.123-11, R.123-12 et R.123-15 du Code de l'Action Sociale et des Familles ;

**VU** la délibération du Conseil Municipal en date du 20/03/2026 fixant à huit le nombre de membres du conseil municipal au CCAS ;

**Vu** la délibération d'élection des huit membres du conseil municipal au Conseil d'Administration du CCAS en date du 20 mars 2026 ;

Considérant que le nombre de membres élus doit être égal au nombre de membres désignés,

Considérant les propositions faites par les Associations : de Personnes Handicapées, de Retraités, de Personnes Agées, d'insertion et de lutte contre l'exclusion, des familles ;

**ARRETE :**

**Article 1° :** Sont nommés membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale :

- Madame BELTRAN Josiane,
- Monsieur BELTRAN Gabriel,
- Madame ESPEROU Danièle
- Monsieur ETIENNE Norbert,
- Madame BILLAT Jeanne
- Monsieur GASET Roland,
- Madame OCCHUIZZI Simone,
- Madame SOULIER Emmanuelle

**Article 2° :** La Directrice générale des services est chargée, de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation sera transmise à :

- Monsieur le Sous-Préfet de Béziers,
- Monsieur le Directeur du centre de gestion comptable de Béziers.

**Fait à Murviel les Béziers le 26/03/2026**

**Le Maire, Sylvain HAGER**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux et/ou d'un recours contentieux formé par les personnes pour lesquelles l'acte fait grief, dans les deux mois à partir de la notification de cette décision. Le recours doit être introduit auprès du Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication (ou notification), en vertu de l'article R421-5 du Code de la Justice administrative.  
Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) ».

